Nations Unies

DP/FPA/CPD/TUN/10

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
15 janvier 2020

Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
Du 1er au 4 février 2021, New York
Point 8 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Tunisie

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	6 millions de dollars : 2,5 millions provenant de ressources ordinaires et 3,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2021-2025)
Cycle d'assistance :	Dixième
Catégorie conformément à la décision 2017/23 :	Rose
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies (2021-2025)

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du programme		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et procréative	0,5	0,90	1,4
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,5	0,90	1,4
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,5	0,90	1,4
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,6	0,80	1,4
Coordination du programme et assistance		0,4	-	0,4
Total		2,5	3,5	6,0

Note : Le présent document a été intégralement traité par le FNUAP.

21-00500 (F) 150121 180121

Merci de recycler

I. Considérations générales

1. Depuis 2011, la Tunisie connaît une transition démocratique réussie, malgré les défis structurels persistants et les retombées des conflits régionaux. Les élections présidentielles et parlementaires de 2019 ont marqué les cinquièmes élections libres et équitables consécutives du pays. Cependant, les récents acquis démocratiques sont fragiles et de plus en plus remis en cause, car les disparités économiques persistent, affectant particulièrement les jeunes des régions intérieures marginalisées. Le taux de pauvreté national est de 15,5 %, avec des différences significatives entre les régions du nord et de l'est (environ 10 %) et les régions du sud et de l'ouest du pays (18-32 %). En outre, l'instabilité de la région, en particulier dans la Libye voisine, et les effets de la pandémie de COVID-19 ajoutent une complexité supplémentaire au contexte socio-économique et politique fragile.

2. Les disparités dans l'accès à des services de santé de haute qualité sont évidentes ; 80 % des Tunisiens dépendent du système de santé publique, mais seulement la moitié des médecins sont à leur service, avec seulement 28 % de tout l'équipement médical de diagnostic avancé. En plus des disparités entre les secteurs public et privé, les disparités géographiques aggravent le problème. La capitale Tunis compte en moyenne 3,5 médecins pour 1 000 habitants alors que seulement 0,6 médecin pour 1 000 habitants s'occupe des populations des régions du nord-ouest et du sud. Le système de santé tunisien sera mis à rude épreuve par la pandémie de COVID-19 et il pourrait avoir des difficultés à se rétablir.

3. Les services de santé sexuelle et procréative, y compris pour les jeunes, sont inégalement répartis et insuffisamment intégrés dans le système de santé du pays. Le taux de prévalence de la contraception, quelle que soit la méthode de contraception utilisée, est passé de 62,5 % en 2012 à 50,7 % en 2018. C'est dans la région du centre-ouest que le déclin est le plus important (environ 15 points de pourcentage). Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont augmenté, passant de 9 % à 19,9 %. La disparité régionale est importante puisque la région du nord-ouest a enregistré une augmentation du taux de besoins non satisfaits en matière de planification familiale, qui est passé de 2,6 % à 15,8 %. Les dernières données nationales (2008) sur le taux de mortalité maternelle (44,8 pour 100 000 naissances vivantes) ont révélé d'importantes variations régionales, les plus élevées se situant dans le nord-ouest (67 pour 100 000 naissances vivantes), suivi par le sud-est (57 pour 100 000 naissances vivantes) et le centre-ouest (56 pour 100 000 naissances vivantes). Des données plus récentes (2018) n'incluent que les établissements du secteur public, avec un taux de mortalité maternelle estimé à 32 pour 100 000 naissances vivantes.

4. La Tunisie est partie à la plupart des traités internationaux relatifs aux droits humains. La Constitution de 2014 consacre les principes de transparence, de neutralité, de bonne gouvernance, de justice sociale, d'égalité des droits et des devoirs entre tous les citoyens et d'équité entre les régions. Bien qu'il existe un cadre juridique progressif important, la faiblesse des mécanismes de mise en œuvre n'a pas encore permis aux titulaires de droits de tirer pleinement parti de ces progrès.

5. En 2010, 47,6 % des femmes ont subi au moins une forme de violence au cours de leur vie : 31,7 % ont subi des violences physiques ; 28,9 % des violences psychologiques ; 15,7 % des violences sexuelles ; 7,1 % des violences économiques ; et 53,5 % des violences dans un espace public. Toutefois, des études récentes, telles que la sixième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS-6), ont montré un changement d'attitude à l'égard de la violence, avec une diminution significative du nombre de femmes qui pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme (de 30,3 % en 2012 à 14,9 % en 2018). En 2017, la Tunisie a voté une loi sur la violence à l'égard des femmes et des filles, adoptant une définition large de la « violence » sous toutes ses formes. D'autres lois et protocoles ont également été promulgués, notamment sur la traite et l'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et des protocoles sectoriels sur la prise en charge des femmes victimes de violence.

6. La Tunisie a fait des progrès dans la mise en œuvre de l'ensemble essentiel de services pour les femmes victimes de violence. Malgré ces progrès, il faut faire davantage pour respecter les engagements du pays en matière d'égalité ainsi que les trois résultats transformateurs du FNUAP. Le nombre de cas signalés de violence sexiste à l'égard des femmes a été multiplié par cinq au cours du confinement lié à la COVID-19. La mise en œuvre complète des cadres nationaux reste un défi, en particulier en ce qui concerne la prévention de la violence sexiste, et il est nécessaire d'avoir une coordination et une collecte de données efficaces. Les lois et pratiques discriminatoires qui portent atteinte à l'égalité des sexes et aux droits humains persistent, par exemple avec l'absence d'une loi spécifique sur la cyberviolence, l'application de la circulaire sur l'obligation des prestataires de soins de santé de déclarer chaque naissance hors mariage et la discrimination présente dans certaines lois du travail.

7. Les jeunes en Tunisie sont définis par le gouvernement comme étant âgés de 15 à 29 ans. Ils représentent 28 % de la population, mais sont actuellement confrontés à de nombreux défis qui entravent leur capacité et leur potentiel en tant qu'acteurs du développement. Le taux de chômage global est supérieur à 15 %, mais il est beaucoup plus élevé (35,2 %) chez les jeunes. Non seulement leur participation et leur contribution de manière significative à la croissance économique sont limitées, mais ils sont également vulnérables à des risques tels que la toxicomanie, l'immigration clandestine et l'extrémisme violent. En outre, les jeunes ont un accès limité à des services et à des informations de qualité en matière de santé sexuelle et procréative. L'absence d'une éducation sexuelle complète de qualité et adaptée à l'âge rend les jeunes vulnérables aux comportements à risque. Tous ces facteurs, aggravés par l'épidémie de COVID-19, compromettent la capacité des jeunes à réaliser pleinement leur potentiel et leur contribution au développement durable, à la paix et à la sécurité.

8. Les projections démographiques tunisiennes estiment la population à 11 852 032 habitants en 2020, dont 38,8 % ont moins de 25 ans et 13,7 % plus de 60 ans. La Tunisie est en train d'accomplir rapidement sa transition démographique sans avoir pleinement récolté les avantages associés à cette transition en matière de développement. Le taux global de fécondité est de 2,15 et le taux de croissance annuel est de 1,03 %. La population vieillit rapidement, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus devant atteindre 16 % en 2026 et 20 % en 2036. Ce phénomène aura des répercussions sur la santé et la productivité sociale et économique, qui doivent être traitées de manière proactive. Si le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Tunisie est reconnu pour son exhaustivité et la qualité des statistiques produites, une lacune majeure demeure néanmoins concernant d'autres sources de données complètes, exhaustives et actuelles, ventilées par sexe et par statut. Le recensement, prévu pour 2024, et toutes les analyses ultérieures constitueront une étape importante pour le suivi de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) grâce à l'enrichissement du système de données.

9. Le FNUAP, par le biais d'interventions innovantes et vitales, a fait avancer le programme d'élimination de la violence sexiste dans le pays en soutenant l'adoption d'une loi globale sur l'élimination de la violence sexiste et en fournissant « un ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence ». Il a promu les droits en matière de santé sexuelle et procréative pour tous, en soutenant l'élaboration d'une stratégie de santé maternelle et néonatale et d'une stratégie de santé des adolescents et des jeunes, et en plaidant pour une éducation sexuelle complète. Le FNUAP a également renforcé la capacité nationale à améliorer les systèmes nationaux de données démographiques afin de cartographier les inégalités existantes et d'y remédier.

10. Le pilotage de l'ensemble essentiel de services de santé maternelle et néonatale est un autre exemple du rôle de premier plan que joue le FNUAP dans la promotion de la couverture sanitaire universelle en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. L'approche du FNUAP en matière de partenariats repose sur la création d'un dialogue entre les institutions nationales et la société civile et a contribué au développement

de synergies et au partage d'expériences, notamment en ce qui concerne l'intégration des droits humains dans les programmes relatifs à la santé sexuelle et procréative et aux jeunes. La collaboration entre les organisations de la société civile, en particulier les groupes communautaires dirigés par des femmes, et les structures gouvernementales de soutien s'est avérée être un moyen précieux de soutenir et d'investir dans la participation des femmes à la prise de décision, d'améliorer l'assistance aux communautés et aux personnes les plus défavorisées, en particulier les femmes, les filles et les personnes handicapées, et de mettre en place des solutions durables au niveau communautaire. Cette situation est encore plus critique avec la crise actuelle de la COVID-19, car il est difficile d'atteindre les communautés, les services sont fournis à distance et, en règle générale, les systèmes d'intervention formels existants sont trop sollicités ou trop centralisés.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le nouveau programme de pays a été élaboré en consultation avec le gouvernement, la société civile, le monde universitaire et les groupes de jeunes. Le programme est aligné sur le plan stratégique du FNUAP, 2018-2021, le bilan commun de pays, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et les engagements pris par le gouvernement et les partenaires lors du sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+25). En outre, il prend en considération les politiques et stratégies existantes, notamment la stratégie pour la santé maternelle et néonatale, 2020-2024, et la stratégie pour la santé des adolescents et des jeunes, 2020-2030.

12. Le programme de pays s'appuiera sur les réalisations passées et les enseignements tirés des expériences précédentes, comme l'afflux de réfugiés en 2011 et la préparation en cours à un éventuel débordement des hostilités en Libye et à la montée potentielle de la pandémie de COVID-19, et également sur l'utilisation de stratégies souples dans le cadre du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, comme la mise en place d'un mécanisme de coordination pour soutenir la continuité des services essentiels de santé sexuelle et procréative. Il s'appuie aussi sur le rapport d'évaluation de l'impact sur la santé sexuelle et procréative des adolescents pour évaluer les preuves de l'efficacité des programmes connexes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ; ce rapport souligne l'importance de s'attaquer aux inégalités socio-économiques et de renforcer la responsabilité de l'État vis-à-vis des attentes et des engagements des jeunes. Le programme s'est également inspiré des enseignements tirés de l'étude sur l'efficacité d'un programme d'éducation sur le VIH/sida mené par des pairs sur les connaissances en matière de santé liées au VIH des adolescents emprisonnés à Tunis.

13. Le FNUAP s'engage à offrir à au moins 100 000 adolescents et jeunes une éducation sexuelle complète dans les écoles et en dehors des écoles. Le programme proposé vise à renforcer les systèmes de protection sociale et de santé afin d'améliorer l'accès des personnes les plus vulnérables aux droits en matière de santé sexuelle et procréative ainsi qu'aux services et informations sur la violence sexiste. Le programme est axé sur les laissés pour compte, en particulier les communautés des zones rurales, y compris les adolescents et les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les personnes en déplacement et les personnes âgées. À cette fin, le FNUAP contribuera à renforcer et à accroître la résilience du système de santé en termes d'accès équitable, en particulier pour les plus vulnérables. Le FNUAP contribuera au renforcement de l'État de droit et à la protection des droits humains, en mettant l'accent sur les plus vulnérables, grâce à un soutien adapté aux diverses parties prenantes afin de garantir que des données et des éléments probants ventilés de haute qualité, notamment issus du Recensement de la population et du logement prévu en 2024, soient disponibles et utilisés à des fins de planification et de suivi. Les données seront également utilisées pour faire avancer le programme d'action de la CIPD et les 22 engagements que le gouvernement et ses partenaires ont pris au sommet de Nairobi, notamment celui d'atteindre zéro décès maternel évitable, d'accroître l'accès aux services et aux informations de planification familiale, d'assurer l'accès de tous les adolescents et

jeunes aux informations et services de santé sexuelle et procréative, et de lutter contre la violence à l'égard des femmes en appliquant une loi globale d'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le programme contribuera à la réalisation des ODD, et les adolescents et les jeunes seront soutenus pour exercer leur leadership et participer au développement durable, à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix.

14. La transformation des normes sociales sera une pierre angulaire de la stratégie proposée par le FNUAP pour s'attaquer aux causes profondes de la violence sexiste et de l'inégalité entre les sexes, à l'absence de droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'à l'autonomisation insuffisante des adolescents et des jeunes pour qu'ils puissent réaliser leurs aspirations. Les interventions du FNUAP appliqueront une approche fondée sur les droits humains et promouvant l'égalité des sexes dans tous les domaines thématiques du programme, et adopteront une gestion axée sur les résultats et des approches inclusives et participatives, tout en tirant parti de l'innovation et de l'intégration du volontariat pour obtenir des résultats.

15. Divers modes d'engagement seront utilisés pour réaliser le programme, en mettant l'accent sur la sensibilisation et le dialogue politique. Le développement des capacités et la gestion des connaissances pourront être utilisés pour soutenir le plaidoyer et la prestation de services dans le cas d'une réponse humanitaire. Le programme sera mis en œuvre avec le gouvernement, les organisations de la société civile, les universités, les communautés et les organisations de jeunes. Le FNUAP favorisera la coordination avec les organismes partenaires des Nations Unies par une programmation conjointe dans les domaines d'intérêt commun, avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la santé sexuelle et procréative, le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO pour les adolescents et les jeunes, et le PNUD, ONU-Femmes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la programmation de la lutte contre la violence sexiste. Le FNUAP Tunisie intensifiera la collaboration intersectorielle et s'engagera avec les acteurs travaillant dans la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement, l'État de droit et la sécurité pour s'attaquer à toutes les causes des inégalités régionales et entre les sexes, tout en veillant à atténuer correctement les effets de la crise, en particulier la pandémie de COVID-19.

A. Santé sexuelle et procréative

16. Produit 1. Renforcement des capacités nationales pour assurer un accès équitable à des services intégrés de santé sexuelle et procréative de haute qualité pour les femmes, les adolescents et les jeunes, y compris dans les situations humanitaires et d'urgence.

17. Pour atteindre ce résultat, le FNUAP utilisera des approches qui impliquent ce qui suit : (a) soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la santé sexuelle et procréative (la stratégie nationale pour la santé maternelle et néonatale, la stratégie nationale pour la santé des adolescents et des jeunes et le plan national de santé sexuelle et procréative), notamment en ce qui concerne : (i) le renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et des produits de santé procréative et la gestion optimale des ressources humaines dans le domaine de la santé sexuelle et procréative ; (ii) le soutien au développement d'approches économiques de la santé et de dossiers d'investissement qui génèrent des preuves du retour sur investissement à long terme dans le domaine de la santé sexuelle et procréative ; (iii) le soutien du développement, de la promotion et de l'application d'une stratégie de sensibilisation innovante et adaptée aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, en mettant l'accent sur la planification familiale et en augmentant l'information sur les opérations et les services fournis par les espaces adaptés aux jeunes ; et (iv) le soutien des centres de santé adaptés aux jeunes ; et (b) soutenir les systèmes de suivi et de contrôle de la qualité en : (i) renforçant le système de surveillance et de réponse aux décès maternels et périnataux, (ii) actualisant des lignes directrices et des outils d'audit de haute qualité en matière d'évaluation ; et (c) assurer l'intégration de la santé sexuelle et procréative dans les situations de crise, y compris la fourniture de l'ensemble minimal de services essentiels, dans les stratégies nationales de santé sexuelle et procréative et dans les plans de préparation et d'intervention d'urgence.

B. Adolescents et jeunes

18. Produit 1. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre des programmes qui donnent aux jeunes les moyens de prendre des décisions concernant leur corps et leur vie et de participer au développement durable, à la paix et à la sécurité, y compris dans un contexte humanitaire.

19. Pour atteindre ce résultat, le FNUAP concentrera ses efforts sur (a) le soutien aux politiques, stratégies et programmes nationaux multisectoriels axés sur les adolescents et les jeunes, qui tiennent compte des déterminants de leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et de leur bien-être. Il s'agira notamment d'appuyer : (i) la mise en œuvre de la stratégie multisectorielle pour la promotion de la santé des adolescents et des jeunes et l'élaboration d'une politique nationale intégrée de la jeunesse ; et (ii) l'utilisation d'indicateurs spécifiques des droits sexuels et procréatifs pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux. Le FNUAP s'attachera également à (b) donner aux jeunes les connaissances et les compétences qui leur permettront de faire des choix éclairés pour une vie saine et une transition réussie vers l'âge adulte. Il s'agira notamment d'appuyer : (i) la mise en œuvre d'un programme complet d'éducation sexuelle à l'école et en dehors de l'école ; (ii) la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux compétences de la vie courante, à la citoyenneté et aux droits humains à l'école et en dehors de l'école ; et (iii) l'engagement communautaire pour diffuser les connaissances et défendre les droits en matière de santé sexuelle et procréative des jeunes. Le FNUAP mettra en outre l'accent sur : (c) le soutien des droits des jeunes à diriger et à participer au développement durable, à l'action humanitaire et à la paix. À cette fin, le FNUAP apportera son soutien : (i) aux organisations, initiatives et mouvements dirigés par des jeunes et à leur engagement dans les processus sociaux et politiques, y compris dans les contextes de crise et de consolidation de la paix ; (ii) à la mise en place d'un mécanisme institutionnel et de plateformes de partenariat aux niveaux national et local pour une participation efficace, inclusive et représentative des jeunes à la prise de décision et au dialogue ; et (iii) à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

20. Produit 1. Amélioration de la capacité nationale à défendre, prévenir et répondre à la violence sexiste, y compris dans les contextes humanitaires.

21. Pour atteindre ce résultat, le FNUAP concentrera ses stratégies sur : (a) la production et la diffusion de connaissances pour une défense des intérêts fondée sur des données factuelles en soutenant : (i) l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes ; (ii) l'opérationnalisation des indicateurs de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les registres administratifs avec la participation de la société civile ; (iii) le lancement d'études et de notes d'orientation sur la violence à l'égard des femmes ainsi que l'identification et la diffusion des bonnes pratiques ; et (iv) la création d'une coalition pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, impliquant des organisations de la société civile et des universités ayant de solides antécédents en matière de recherche. Le FNUAP se concentrera également sur : (b) le plaidoyer lié à la mise en œuvre de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en se concentrant sur l'étude des mesures et législations discriminatoires et le développement d'outils de plaidoyer basés sur les résultats des études. Le FNUAP mettra en outre l'accent sur : (c) la prévention de la violence sexiste par : (i) l'élaboration d'un cadre de normes sociales positives ; (ii) la mise en œuvre de mesures de prévention de la violence sexiste dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que dans le secteur privé ; (iii) le renforcement des fonctions de surveillance de la législation discriminatoire ; (iv) la participation des chefs religieux et des médias afin de diffuser les normes de prévention ; et (v) la participation des hommes et des garçons à la prévention de la violence sexiste et leur inclusion dans les mesures d'atténuation de la violence sexiste. Enfin, le FNUAP se concentrera sur : (d) l'amélioration des services de soins et une coordination multisectorielle efficace grâce : (i) à un accès plus facile à un ensemble de services

essentiels de qualité pour répondre à la violence sexiste, à l'extension de la couverture géographique des services de réponse à la violence sexiste, y compris les soins spécifiques aux personnes vulnérables et la protection sociale ; (ii) à une meilleure coordination et intégration des services de santé sexuelle et procréative et des interventions dans le domaine de la lutte contre la violence sexiste ; (iii) à l'approbation des prestataires de soins de santé et autres pour donner la priorité aux services de lutte contre la violence sexiste ; (iv) au soutien au développement d'une stratégie nationale pour les personnes âgées qui inclut la violence sexiste ; (v) au développement de la continuité des services essentiels de lutte contre la violence sexiste ; et (vi) à la mise en œuvre de la stratégie nationale contre la violence à l'égard des femmes.

D. Dynamique des populations

22. Produit 1. Amélioration des systèmes nationaux de données démographiques afin de cartographier et de corriger les inégalités pour faire progresser la réalisation des ODD et des engagements du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et pour renforcer les interventions en cas de crise humanitaire.

23. Pour atteindre ce résultat, le FNUAP concentrera ses efforts sur les trois domaines d'intervention suivants : (a) soutenir la conception, la mise en œuvre, l'analyse et la diffusion du recensement de la population de 2024 ; (b) améliorer la disponibilité de données de qualité, fiables et suffisamment ventilées concernant les aspects démographiques, le genre, les droits en matière de santé sexuelle et procréative des femmes, des adolescents et des jeunes, des personnes âgées et des groupes vulnérables ; cela sera fait en : (i) aidant les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales à identifier les besoins, à collecter, organiser, analyser, interpréter et partager les données démographiques ; (ii) s'appuyant sur le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour améliorer d'autres systèmes tels que la surveillance des décès maternels et périnataux et la réponse à ces décès tout en renforçant les mécanismes de coordination multisectoriels ; et (iii) aidant les partenaires à développer une vision globale de la recherche sur les principaux sujets liés à la population ; et (c) renforcer le plaidoyer en faveur d'une élaboration de politiques fondée sur des données factuelles en : (i) sensibilisant les dirigeants à différents niveaux à l'importance d'une prise de décision fondée sur des données factuelles, en particulier sur les questions liées au programme de la CIPD et aux ODD ; (ii) encourageant les décideurs à apprécier une approche de l'élaboration de politiques fondée sur les droits humains et sur des données factuelles, tout en veillant à ce qu'une définition affinée des groupes vulnérables soit adoptée et que leur situation soit bien documentée dans le cadre des efforts de collecte de données, notamment lors du recensement de la population de 2024, afin d'améliorer leur accès aux services de sécurité sociale ; et (iii) soutenant la mise en place de mécanismes opérationnels de suivi des indicateurs des ODD fondés sur la population et élaborer un cadre propre à chaque pays pour surveiller la bonne gouvernance.

III. Gestion du programme et des risques

24. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP évaluera régulièrement les risques opérationnels, sécuritaires, sociopolitiques et de fraude du programme. En tenant compte du contexte de sécurité du pays, le FNUAP donnera la priorité à la continuité des activités et réalisera régulièrement des évaluations de l'importance du programme en vue de gérer les risques pour la sécurité. Le FNUAP continuera à renforcer la planification de la préparation aux situations d'urgence et à mettre en œuvre des actions minimales de préparation pour une réponse rapide et efficace à destination des populations touchées.

25. Afin de renforcer l'atténuation des risques, le FNUAP appliquera l'approche harmonisée à l'égard du transfert de fonds, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, en sélectionnant des partenaires d'exécution selon leur avantage comparatif et leur capacité à produire des résultats de haute qualité. Des activités d'assurance de la qualité seront menées en permanence.

26. Le FNUAP continuera à soutenir le processus de réforme des Nations Unies en s'engageant conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies dans les mécanismes de coordination et de suivi des programmes établis par le cadre stratégique des Nations Unies, afin de promouvoir l'intégration et la synergie ; cela sera principalement assuré par les groupes thématiques de résultats des Nations Unies, le groupe de suivi et d'évaluation, et en développant des initiatives de chapitre commun avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes.

27. La structure actuelle des bureaux de pays comprend 12 personnes ; elle devra peut-être être adaptée pour répondre de manière efficace et efficiente aux nouveaux domaines prioritaires identifiés pour le prochain cycle de programmation. La mobilisation des ressources, par le biais d'initiatives de cofinancement, impliquera le renforcement de la structure pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives et des approches innovantes. Les ressources nécessaires au financement des postes de soutien requis seront prises en compte dans les mêmes projets mobilisés. Le bureau de pays sollicitera également le soutien de Volontaires des Nations Unies et de consultants individuels pour des tâches spécifiques.

28. La stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat décrit des approches de financement diversifiées et innovantes, notamment par le biais de donateurs non traditionnels, de la coopération Sud-Sud et d'initiatives conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies.

29. Le FNUAP a élaboré une solide théorie du changement identifiant les risques liés au programme, ainsi qu'un plan d'atténuation des risques, qui sera contrôlé et mis à jour en permanence afin de se préparer et de se prémunir efficacement contre les différents risques pendant la mise en œuvre du programme.

30. Le programme de pays sera mis en œuvre au niveau national sous la coordination générale du Ministère des affaires étrangères. Les ministères concernés, les ONG, les partenaires et les organisations de jeunesse mettront en œuvre les activités du programme par l'exécution de plans de travail décrivant les résultats à atteindre, conformément à l'accord entre le FNUAP et les partenaires d'exécution. Le programme sera exécuté au niveau national afin de garantir l'appropriation nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par une modalité d'exécution directe pour tout ou partie du programme afin de permettre au FNUAP de répondre à des situations de force majeure. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Les principaux risques programmatiques sont l'instabilité politique dans le pays, l'instabilité régionale due au conflit prolongé en Libye, l'émergence prévisible d'une nouvelle vague de COVID-19 et les restrictions gouvernementales qui l'accompagnent, y compris l'impact sur un système de santé fragile. Les changements fréquents de décideurs et le manque de volonté politique peuvent affecter la continuité du programme. L'insuffisance des ressources humaines due au départ du personnel médical et paramédical, au manque de recrutement et à la rotation du personnel de gestion des programmes peut affecter la bonne mise en œuvre des interventions et la fourniture de services de santé sexuelle et procréative, de services adaptés aux jeunes, ainsi que la gestion clinique et les recours juridiques pour les victimes de violence sexiste, en particulier dans les régions éloignées et mal desservies. La dernière escalade du conflit en Libye constitue une menace élevée en raison du risque d'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Tunisie, ce qui mettrait le système de santé sous pression, entre autres risques économiques et sécuritaires.

32. Le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires pour atténuer les risques et continuera à renforcer les compétences des autorités nationales et des organisations de la société civile afin de mieux répondre à l'éventuel afflux de réfugiés de Libye dans le sud de la Tunisie, de réagir aux conséquences de la pandémie de COVID-19, comme le prévoient les activités programmatiques, tout en améliorant sa capacité interne à soutenir son personnel et ses bénéficiaires, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la première vague et en mettant régulièrement à jour le plan de continuité des opérations.

L'accès limité à certaines régions du pays peut également constituer un risque potentiel pour l'exécution des programmes, en particulier pour les plus vulnérables. Le FNUAP procédera à une analyse régulière de l'environnement et évaluera les risques liés à l'importance des opérations et des programmes en collaboration avec les partenaires d'exécution et d'autres organismes des Nations Unies.

33. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

34. Le FNUAP et ses partenaires élaboreront un plan de suivi et d'évaluation et des outils connexes pour réaliser l'examen et le suivi périodiques des progrès avec les entités nationales, ils effectueront des examens annuels du programme et des visites de suivi sur le terrain, le cas échéant, et renforceront le mécanisme de retour d'information avec les partenaires pour éclairer la conception et la mise en œuvre d'un programme fondé sur des données factuelles. Le FNUAP procédera à un examen à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des produits, des cibles et des étapes connexes, identifier les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les difficultés et les priorités, et élaborer des stratégies de programme et d'opérations fondées sur des données factuelles pour le reste du programme. Une évaluation sommative et d'autres activités d'évaluation seront menées au cours du programme, comme indiqué dans le plan d'évaluation chiffré. Des activités d'assurance qualité seront entreprises pour améliorer la responsabilisation. Le programme de pays fera l'objet d'un suivi afin de déterminer sa contribution aux engagements nationaux pris par le gouvernement tunisien lors du sommet de Nairobi en novembre 2019.

35. Sous la direction du coordonnateur résident, le FNUAP s'efforcera d'intensifier la collaboration intersectorielle, notamment en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies et du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation, en continuant à contribuer à la coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à la programmation conjointe et aux approches harmonisées de gestion axée sur les résultats. Le FNUAP participera également à des évaluations et des bilans communs des Nations Unies. Il soutiendra activement le fonctionnement des systèmes et des outils mis au point pour surveiller et suivre les résultats des performances du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des ODD.

36. Le FNUAP collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux clés pour renforcer les capacités et les systèmes de suivi et d'évaluation, aux niveaux national et infranational, afin d'améliorer les rapports nationaux. Il s'agit notamment de renforcer les capacités statistiques nationales, y compris la capacité de collecte systématique de données ventilées par âge et par sexe afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces, ainsi qu'un rapport national volontaire sur les progrès du pays dans la réalisation des ODD.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA TUNISIE (2021-2025)

PRIORITÉ NATIONALE : Progresser vers une couverture sanitaire universelle pour garantir à l'ensemble de la population l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : En 2025, les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et leur accessibilité et leur qualité sont améliorées, en particulier pour les plus vulnérables, conformément à l'engagement des communautés				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Santé sexuelle et procréative : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence				
Indicateur(s) de réalisation, niveaux de référence et cible(s) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	**Produits du programme de pays**	**Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits**	**Contributions des partenaires**	**Ressources (à titre indicatif)**
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : • Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels basée sur des interventions de traçage qui incluent la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la capacité et l'accès aux services, parmi la population générale et la population la plus défavorisée) *Niveau de référence* : À définir ; *Niveau cible* : À définir Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : • Taux de mortalité maternelle *Niveau de référence* (2018) : 32 pour 100 000 naissances vivantes ; *Niveau cible* (2025) : 23 pour 100 000 naissances vivantes	Produit 1. Renforcement des capacités nationales pour assurer un accès équitable à des services et informations intégrés de santé sexuelle et procréative de haute qualité pour les femmes, les adolescents et les jeunes, y compris dans les situations humanitaires et d'urgence	• Le système de surveillance et de réponse aux décès maternels et périnataux fonctionne pleinement aux niveaux national et infranational *Niveau de référence* : Non *; Niveau cible :* Oui • Nombre de lignes directrices nationales d'évaluation de la qualité et d'outils d'audit élaborés ou mis à jour qui sont utilisés pour contrôler la qualité des services de santé sexuelle et procréative à tous les niveaux de soins *Niveau de référence* : 0 ; *Niveau cible* : 5 • Disponibilité d'une stratégie nationale sur les programmes relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et procréative qui inclut la planification familiale *Niveau de référence* : Non ; Niveau cible : Oui • Existence d'un plan national fonctionnel de préparation aux situations d'urgence et de secours qui intègre les droits en matière de santé sexuelle et procréative des femmes, des filles et des jeunes *Niveau de référence* : Non ; Niveau cible : Oui	Ministère de la santé, Ministère de la femme, de la famille et des enfants, Ministère du développement et de la coopération internationale, Ministère des affaires sociales, Institut national de santé publique, Observatoire national de la migration, Observatoire national de la jeunesse, Ministère de l'intérieur, Ministère de la défense, société civile, sociétés universitaires, médias, institutions démocratiques, représentants élus locaux, syndicats, organismes des Nations Unies.	1,4 million de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Progresser vers une couverture sanitaire universelle pour garantir à l'ensemble de la population l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière. Programme structurel pour la réforme de l'État et la finalisation de la construction décentralisée afin de l'adapter à la constitution				
RÉALISATION SPÉCIFIQUE AU PLAN-CADRE : Réalisation 2. En 2025, des institutions responsables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées garantissent le renforcement de l'État de droit, la protection des droits humains, la cohésion sociale et la justice, en particulier pour les plus vulnérables, conformément aux conventions et normes internationales et en complémentarité et interdépendance avec les efforts de développement inclusifs et durables. Réalisation 3. En 2025, les				

systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résistants et garantissent un accès équitable et de qualité, en particulier pour les plus vulnérables, ainsi qu'un engagement effectif de la population				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Adolescents et jeunes : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, gagnent en autonomie pour avoir accès à des services de santé sexuelle et procréative et à des droits en matière de procréation, dans tous les contextes.				
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : • Pourcentage de recommandations formulées et acceptées au cours de l'examen périodique universel qui ont été mises en œuvre *Niveau de référence* : S/O ; *Niveau cible* : *80 %* Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP : • Le pays fait participer les adolescents et les jeunes, y compris les adolescents et les jeunes marginalisés, à la formulation des politiques nationales de santé sexuelle et procréative *Niveau de référence* : Non *; Niveau cible :* Oui	Produit 1. Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre des programmes qui donnent aux jeunes les moyens de prendre des décisions concernant leur corps et leur vie et de participer au développement durable, à la paix et à la sécurité, y compris dans un contexte humanitaire	• Nombre d'écoles qui ont intégré une éducation sexuelle complète, y compris les institutions pour jeunes handicapés. *Niveau de référence :* 0 ; *Niveau cible* : 500 • Nombre d'organisations et de ministères (autres que l'éducation) qui ont mis en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète extrascolaires pour les jeunes *Niveau de référence :* 0 ; *Niveau cible* : 5 • Nombre de programmes aux niveaux national et infranational qui se concentrent sur l'amélioration des connaissances et des compétences des jeunes afin de contribuer au développement durable, à la paix et à la sécurité *Niveau de référence :* 0 ; *Niveau cible* : 4 • Nombre d'actions et de plateformes aux niveaux national et infranational visant à renforcer l'engagement et la participation des jeunes dans la promotion des droits des jeunes, du développement durable, de la sécurité et de la paix *Niveau de référence :* 9 ; *Niveau cible* : 30 • Une stratégie nationale sur la jeunesse, la paix et la sécurité est en place *Niveau de référence* : Non ; Niveau cible : Oui	Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, Ministère des affaires sociales, Ministère de la jeunesse, Observatoire national de la jeunesse, Ministère de la culture, Ministère de la formation professionnelle, Ministère de la femme, Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère des affaires locales, Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, Ministère des affaires religieuses, institutions de recherche, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, sociétés universitaires, organisations et initiatives de jeunes, médias, institutions démocratiques (parlement, organes indépendants, organes constitutionnels), représentants élus locaux (conseils municipaux), le parlement des enfants, syndicats, organismes des Nations Unies, organismes de développement bilatéraux.	1,4 million de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Progresser vers une couverture sanitaire universelle pour garantir à l'ensemble de la population l'accès à des services de santé de qualité avec une protection financière				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : En 2025, les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale sont résilients et leur accessibilité et leur qualité sont améliorées, en particulier pour les plus vulnérables, conformément à l'engagement des communautés				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Faire progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation, y compris pour les femmes, les adolescents et les jeunes les plus vulnérables et marginalisés				
Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :	Produit 1. Amélioration de la capacité nationale à défendre, prévenir et	• Nombre d'initiatives de plaidoyer et de mécanismes de dialogue de la société civile et du gouvernement qui conduisent à la mise à jour, à	Ministère des affaires étrangères ; Ministère du développement, de	1,4 million de dollars (0,5 million

• Existence d'un système d'information interopérable qui permet la gestion des cas, le suivi des incidents et la surveillance programmatique *Niveau de référence* : *Non développé* ; *Niveau cible : Partiellement interopérable* <u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> : • Les mesures prises sur 75 % de l'examen périodique universel sont le reflet des recommandations acceptées sur les droits en matière de procréation du cycle de rapport précédent. *Niveau de référence :* Non *; Niveau cible :* Oui	répondre à la violence sexiste, y compris dans les contextes humanitaires	l'application et à l'opérationnalisation des textes juridiques et des stratégies de lutte contre la violence sexiste. *Niveau de référence :* 0 ; *Niveau cible* : 7 • Existence et mise en œuvre d'un plan national de sensibilisation pour prévenir la violence sexiste et garantir l'égalité de traitement entre les sexes. *Niveau de référence :* Non *; Niveau cible :* Oui • Nombre de mécanismes de coordination de la lutte contre la violence sexiste qui permettent aux victimes de bénéficier d'un ensemble de services de soins holistiques et coordonnés, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées et les migrants *Niveau de référence* : 1 ; Niveau cible : 4	l'investissement et de la coopération internationale ; Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, Ministère des affaires religieuses, Ministère de la jeunesse et des sports ; Ministère de la justice ; Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires sociales, Ministère des affaires culturelles ; Parlement ; organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits des femmes et des droits humains ; syndicat des journalistes, Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle, Centre africain pour le développement des journalistes et des communicateurs ; Nations Unies et autres organisations internationales	provenant de ressources ordinaires et 0,9 million d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : Discrimination positive pour obtenir une plus grande égalité régionale. Développement humain et inclusion sociale				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP : En 2025, des institutions responsables soutenues par un cadre législatif harmonisé et des communautés engagées garantissent le renforcement de l'État de droit, la protection des droits humains et la cohésion sociale, en particulier pour les plus vulnérables.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux				
<u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : • Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour la cible, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles *Niveau de référence* (2020) : 17 % ; *Niveau cible* : 50 %	Produit 1. Amélioration des systèmes nationaux de données démographiques afin de cartographier et de corriger les inégalités pour faire progresser la réalisation des ODD et des engagements du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et pour renforcer les interventions	• Nombre d'institutions publiques qui ont des capacités d'analyse, de suivi et de rapport autour des indicateurs des ODD basés sur la CIPD *Niveau de référence* (2020) : 0 ; Niveau cible : 3 • Un mécanisme/cadre spécifique à chaque pays pour le suivi des indicateurs des ODD basés sur la population est en place *Niveau de référence* : Non ; Niveau cible : Oui • Nombre d'études / d'enquêtes / de mécanismes de collecte de données, fournissant des données sur les indicateurs ODD basés sur la population, ventilées par âge, sexe, lieu de résidence, quintile de revenu *Niveau de référence (2020)* : 0 ; Niveau cible : 5	Ministère de la santé, Ministère de la femme, de la famille et des enfants, Ministère du développement et de la coopération internationale, Ministère des affaires sociales, Institut national de statistique, Institut national de santé publique, Observatoire national de la migration, Observatoire national de la jeunesse, société civile, sociétés universitaires, médias, institutions démocratiques, représentants	1,4 million de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 0,8 million d'autres ressources)

	en cas de crise humanitaire	• Disponibilité de données de recensement ventilées par âge, sexe, statut (VIH, migrants, handicap, statut juridique), appartenance ethnique et âge des groupes les plus vulnérables, conformément aux orientations et normes nationales ou internationales *Niveau de référence* : Non ; Niveau cible : Oui	élus locaux, syndicats, organismes des Nations Unies.	